

CHARTRE

COLLEGE DE L'INSTITUT JAKES-DALCROZE

Préambule

Par testament public du 25 juin 1948, Emile Jaques-Dalcroze sollicitait de son fils Gabriel Jaques-Dalcroze la création d'une organisation dans la forme qui lui paraîtrait la plus adéquate pour conserver l'unité nécessaire au développement de sa méthode de rythmique, en le priant de prendre toute mesure à cette fin. C'est ainsi que le Collège de l'Institut Jaques-Dalcroze, composé de diplômés de la méthode, a été créé sous l'égide de Gabriel Jaques-Dalcroze avec pour mission de poursuivre les travaux du fondateur et devenir le conseil direct de la Fondation de l'Institut Jaques-Dalcroze .

Gabriel Jaques-Dalcroze a précisé, dans une note du 18 novembre 1986 à l'attention des membres du Conseil de Fondation de l'Institut Jaques-Dalcroze, qu'il appartiendra à ce conseil d'entériner, de cas en cas, le choix des nouveaux membres proposés par le Collège.

Le Collège, actuellement composé de 21 membres, entend rappeler dans la présente chartre ses missions et son fonctionnement.

I. Missions

Rappel des devoirs du Collège tels que figurant dans le testament d'Emile Jaques-Dalcroze :

- *Fixer les lignes directrices qui doivent permettre à la méthode Jaques-Dalcroze de rythmique de vivre, de se développer, d'évoluer sans s'écarter des principes fondamentaux qui sont sa raison d'être.*
- *Réglementer la délivrance de titres officiels valables sur le plan international.*
- *Contrôler tous les examens permettant d'obtenir les titres officiels.*

Article 1.

Le Collège observe en permanence l'esprit des directives du fondateur.

Article 2.

Il se veut le garant de la qualité des enseignements dispensés sous le nom de Jaques-Dalcroze; à cette fin il prend tous les renseignements et effectue tous les contrôles nécessaires.

Article 3.

Il fait office de voie de recours pour les professeurs de la méthode ayant à se plaindre de concurrence déloyale.



INSTITUT JAKES-DALCROZE GENÈVE

Article 4.

Il cherche, par tous les moyens à sa portée, à donner à la méthode Jaques-Dalcroze, l'audience et l'épanouissement qu'elle mérite, à Genève et dans le monde, en favorisant ses échanges avec les avancées des sciences, de la technique et de la société et dans le souci de son intégrité.

II. Organisation et fonctionnement**Article 5.**

Le Collège est composé de 15 à 25 membres, dont un/e descendant/e d'Émile Jaques-Dalcroze.

Article 6.

Les membres du Collège désignent leur président/e et nomment un/e délégué/e aux séances du Conseil de Fondation de l'Institut Jaques-Dalcroze.

Article 7.

Tout nouveau membre est choisi par cooptation. Les propositions sont soumises au Conseil de Fondation de l'Institut Jaques-Dalcroze pour ratification. En cas de refus motivé du Conseil de Fondation, le Collège propose un/e autre candidat/e.

Article 8.

Les membres du Collège communiquent entre eux par tous les moyens actuels, autant que nécessaire; ils se réunissent en principe une fois tous les deux ans.

Article 9.

Les membres de la famille d'Émile Jaques-Dalcroze non-membres du Collège sont informés de ses réunions et peuvent y assister à bien plaisir, conformément au souhait de Gabriel Jaques-Dalcroze.

Article 10.

Le Collège est un groupe sans structure spécifique, les membres ne touchent pas d'indemnité pour leurs frais courants et ne paient pas de cotisation.

Le Collège peut toutefois diligenter des commissions d'enquête ou de travail pour des questions relatives à sa mission. Dans ce cas, les éventuelles dépenses sont prises en charge en tout ou partie par l'Institut Jaques-Dalcroze.

Article 11.

Le secrétariat du Collège est assuré bénévolement par le (la) président(e) ou par un autre membre délégué. La correspondance est diffusée par l'intermédiaire de l'Institut Jaques-Dalcroze, qui prend en charge les frais y afférents.

Article 12.

Le Collège informe le Conseil de Fondation de l'Institut Jaques-Dalcroze oralement ou par écrit, de toutes questions d'importance relatives à sa mission ou à son fonctionnement, en particulier celles susceptibles d'entraîner des dépenses pour lesquelles il sollicite son aval.

Liste des membres composant actuellement le Collège

Mmes: Marie-Laure **Bachmann**, Thérèse **Blum-Bigar**, Claude **Bommeli-Hainard**, Gunna **Brieghel-Müller**, Gabi **Chrisman**, Christine **Croset Rumpf**, Monette **Daetwyler**, Silvia **Del Bianco**, Madeleine **Duret**, Marie-José **Ekström Rey**, Liliane **Favre-Bulle**, Ruth **Gianadda**, Karin **Greenhead**, Marie-Louise **Hatt-Arnold**, Martine **Jaques-Dalcroze**, Louise **Mathieu**, Christiane **Montandon**, Edith **Naef**, Sandra **Nash**, Lisa **Parker**, Mireille **Weber**.

* * * * *

Pour le Conseil de Fondation
de l'Institut Jaques-Dalcroze,
La présidente :


Christine Sayegh

Pour le Collège
de l'Institut Jaques-Dalcroze
La présidente par intérim:


Martine Jaques-Dalcroze

Fait à Genève, le 21 avril 2004